

Lancement du GIP de la Maison départementale des personnes handicapées Mardi 21 juin 2016

Monsieur le Sénateur,
Monsieur le président du Conseil départemental
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le président de l'association des maires,
Madame le vice-recteur,
Madame la directrice de l'ARS,
Monsieur le directeur de la CSSM,
Mesdames, Messieurs,

La signature de cette convention qui institue, et permet l'installation, de la Maison départementale des personnes handicapées de Mayotte est un moment important.

Un moment important car cette convention vient consolider un travail de longue haleine entamé dès 2010, par la création à l'époque, de la Maison du handicap.

Aujourd'hui par cette convention qui installe la MDPH sous forme de Groupement d'intérêt public, nous alignons la situation de Mayotte sur la norme des autres départements, tout en ayant prévu un processus de transition spécifique, pour correspondre à la réalité mahoraise.

Je veux remercier le Conseil départemental d'avoir pris ce projet à bras le corps, d'avoir délibéré dès le mois de mars, pour permettre cet aboutissement aujourd'hui. Qu'est-ce qu'une maison départementale des personnes handicapées ? C'est d'abord un partenariat entre services et collectivités publiques ainsi qu'avec les associations. C'est en réalité une maison commune qui, sous la présidence du Conseil départemental, fédère toutes les compétences au service de nos concitoyens handicapés. Réunis sous le même toit, professionnels médicaux et médico-sociaux, travailleurs sociaux et experts de l'éducation spécialisée ont pour vocation d'apporter une réponse d'ensemble aux personnes handicapées, sans qu'elles n'aient à faire, comme autrefois, le tour de plusieurs services publics.

Cette réponse d'ensemble, en termes de services à la personne ou d'orientation vers les structures spécialisées, trouve aussi sa concrétisation dans la mise en place à Mayotte de la prestation compensatoire du handicap, qui elle aussi est la fusion de plusieurs autres dispositifs précédents.

La politique de prise en compte du handicap se structure progressivement à Mayotte. Comme vous l'avez dit M. le président du Conseil départemental, un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile a vu le jour en 2015, tout comme un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique. De même, un centre d'action médico-sociale précoce a tout récemment été inauguré et un appel à projets est en cours pour un service polyvalent d'aide et de soins à domicile. Toutes ces structures apportent soutien et appui aux personnes handicapées et à leurs familles. Elles concourent également au développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne, domaine qui ne pourra que se développer à l'avenir.

Désormais que notre Maison départementale des personnes handicapées existe, il nous revient de la faire vivre et de faire la preuve de son efficacité. Ce sera l'objectif des

semaines qui viennent et notamment :

- avancer dans le travail de paramétrage de la MDPH autonome,
- créer et installer les instances de décisions : le Comex, la commission des droits et de l'autonomie et le fonds de compensation du handicap,
- concevoir un projet de service et d'organisation,
- présenter un projet de budget pour 2016-2017.

Ce sont des étapes importantes qui conditionnent la mise en service des crédits pour la prestation de compensation du handicap que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a mis en place à hauteur de 832,000€.

A plus long terme, il va aussi falloir progresser sur la connaissance du handicap à Mayotte, à la fois sur le nombre de personnes concernées - 4,000 sont actuellement suivies - et sur les types de handicap qui existent. Ceci est particulièrement nécessaire pour définir nos réponses.

Je sais pouvoir compter sur votre détermination en ce sens M. le président du Conseil départemental. La MDPH de Mayotte pourra ainsi bénéficier du soutien technique d'autres MDPH, plus expérimentées, pour concevoir et développer son projet.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacune et chacun des collaborateurs de cette maison que nous installons au bénéfice de nos concitoyens handicapés.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre écoute.